

SÉANCE DU 2 MARS 2017
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SEANCE

Présents: *Mmes ANSERMINO, FARNIER S, FORTIN, MARTY*
Mrs BORDE, FARNIER D, FIRMAIN LE MENER, PARIS, POUSSE,
RHENY, TONDEREAU

Absents : *Mme PHILIPPON qui a donné pouvoir à Mr FIRMAIN*
Mme ROGER qui a donné pouvoir à Mr BORDE
Mme RIGAULT qui a donné pouvoir à Mme FARNIER S

Secrétaire : Mme Sabine FARNIER

Mr Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 6 Février 2017 à l'approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire informe que la délibération concernant le projet de fermeture a été mise sur table.

- **2017/09- demande de subventions des associations**

Monsieur le Maire informe avoir reçu les demandes de subventions des associations suivantes :

- Association des secrétaires de mairies et DG des communautés de communes
- Association des Jeunes Sapeurs Pompiers d'Herbault
- Association de la Vallée de la Cisse
- Association de la Flamme Landaise

Mr le Maire laisse la parole à Mme Sabine FARNIER.

Elle lit le courrier de demande de l'Association des secrétaires de mairies et DG des communautés de communes et informe que l'année dernière il a été donné 30€ et demande ce que l'on fait. Mme FORTIN dit que ce n'est pas élevé, Mme ANSERMINO demande à quoi sert cet argent, Mr BORDE répond que c'est pour les formations. Mr LE MENER et Mme MARTY disent être d'accord pour donner 30€.

Concernant la demande de l'Association des Jeunes Sapeurs Pompiers d'Herbault, Mme FARNIER explique qu'ils ont déjà une demande l'année dernière et qu'il y a deux jeunes de la commune qui en font partis. Mme FORTIN demande si ce sont des bénévoles, Mme FARNIER lui répond que oui et ils sont formés par des bénévoles et des professionnels et elle lit le courrier de demande de subvention. Elle précise que l'on a le bilan avec la demande et qu'il leur reste 57€ en caisse. Mr PARIS lui demande à qui est la caisse, Mme FARNIER lui répond à eux. Mme FARNIER précise que l'on ne donne pas d'habitude. Mr PARIS lui répond qu'il n'y avait peut-être pas de jeune, Mme FARNIER lui répond qu'il y en avait un l'année dernière. Mme MARTY dit qu'ils avaient demandé l'année dernière. Mme FARNIER dit que l'on n'avait pas donné mais qu'il avait été dit que ce serait préférable de donner des coupes et autres. Mme MARTY demande combien ont coûté les coupes l'année dernière, Mme FARNIER lui répond qu'elle ne sait pas et précise qu'ils ont de la trésorerie. Mr BORDE propose de reconduire la même proposition que l'année dernière.

Concernant la Vallée de la Cisse, Mme FARNIER explique que c'est comme tous les ans la même demande et lit le courrier reçu en mairie. Elle demande à Mr LE MENER s'il a été à l'AG, il lui répond que non. Elle indique qu'il y a un budget annexe Sablonnières où il y a des ateliers de jeunes sur la grande guerre. Elle dit que c'est nouveau, qu'il y a deux budgets et en plus qu'il y a une erreur. Mr BORDE dit que l'on donne à l'un ou à l'autre. Il explique aussi que ce n'est pas facile de répondre à leurs demandes notamment concernant les illustres inconnus sur la commune. Il dit que ce n'est pas facile car on a des gens connus, mais qu'à une époque il y a eu un peintre dont il n'a pas retrouvé le nom qui était coté dans un musée parisien, mais qu'il est juste né à la Chapelle et qu'il n'y a pas vécu. Il explique qu'ils font des choses bien sur les communes et notamment concernant les églises de chaque communes mais qu'à sa connaissance il n'y a pas d'érudits sur notre commune. Mr LE MENER dit qu'il essaie de trouver des gens, il recherche sur internet et regarde pour faire quelque chose. Mme FARNIER dit que l'on avait donné 80€ l'année dernière mais là elle ne sait pas sur quel budget ce sera mis. Mr BORDE dit qu'ils organisent aussi la Marguerite.

Mme RIGAULT prend part à la séance.

Concernant la Flamme Landaise, Mme FARNIER lit le courrier de demande et dit qu'il serait bien de donner. Mr FIRMAIN demande si on leur prête la salle, Mme FARNIER lui répond que non que cela se passe à Landes le Gaulois. Mme MARTY demande si on a leur résultat en championnat et qu'ils doivent être bien classés. Mr PARIS lui répond que oui. Mme FARNIER dit qu'ils ont mis une somme en ce qui concerne le bénévolat. Mr PARIS lui demande si c'est en plus ou en moins, elle lui répond les deux. Mr TONDEREAU lui répond que ça s'annule et que c'est un jeu d'écriture. Mr BORDE dit s'être posé la question concernant les indemnités kilométriques. Mme ANSERMINO dit que si c'est du bénévolat il ne devrait pas y avoir de somme d'inscrite, Mr TONDEREAU dit que c'est exactement la même somme et que c'est un jeu d'écriture et que c'est juste mal intitulé. Mme MARTY demande combien il y a d'enfants de la Chapelle, Mme FARNIER lui répond 10. Mme MARTY demande combien on donne par enfant, Mme FARNIER et Mr BORDE lui répondent que l'on ne donne plus comme cela car il faut un projet. Mr TONDEREAU dit que l'on donnait 10€/enfant aux associations hors communes et 12€/enfant aux associations communales. Mme FARNIER précise qu'il n'y a pas de Cerfa dans la demande. Mr TONDEREAU dit qu'il n'y a pas de créneaux pour la gym à la salle P Cellai et qu'il préfère que la commune donne une subvention au club plutôt qu'elle n'assume l'entretien d'une salle ou d'un terrain. Mme FARNIER dit que l'on peut leur envoyer un courrier avec le Cerfa. Mme RIGAULT dit qu'on peut leur demander* de joindre le Cerfa pour rester cohérent avec ce que l'on fait maintenant et leur envoyer. Mr BORDE dit qu'il est d'accord et que l'on verra après.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de donner une subvention aux associations suivantes :

- Association des secrétaires de mairies et DG des communautés de communes : 30€
- Association de la Vallée de la Cisse : 80€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner une subvention aux associations suivantes :

- Association des Jeunes Sapeurs Pompiers d'Herbault

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'ajourner la demande de l'Association de la Flamme Landaise

- **2017/10- projet de fermeture d'une classe du RPI**

Mr le Maire informe avoir reçu un courrier de l'inspection académique concernant un projet de fermeture de la 8^{ème} classe au sein du RPI La Chapelle Vendômoise- Landes le Gaulois – Villefrancoeur. Il informe les membres du conseil qu'il convient de délibérer à ce sujet et présente la délibération qui a été déposé sur table en début de conseil.

Mr BORDE dit que le RPI est encore sur la sellette au niveau de l'académie et que l'on perdrait une classe sur Landes le Gaulois. L'inspection connaît le nombre d'enfants pour la rentrée 2017/2018 soit 171 enfants sur l'ensemble du RPI et qu'avant la maternelle n'était pas assez pourvue. Il informe que les Maires, les directrices, la Présidente du SIVOS et les parents d'élèves se sont rencontrés et qu'ensemble ils ont été voir l'Inspection Académique lundi dernier et qu'un courrier avait été préparé avec des arguments. Ainsi, 8 enfants nouveaux ont été trouvés et les attestations des parents indiquant les inscrire à la rentrée à la maternelle ont été faites. De même, 5 autres enfants en plus ont été également retrouvés et seraient en CP et CE1. Ils leur ont expliqué que ce serait 182 élèves et non 171 qui seraient inscrit à la rentrée. Mr BORDE explique que maintenant la réponse de l'inspection académique est attendue, à savoir si on gardera 8 classes sur 3 écoles ou moins. Il explique qu'il leur a été démontré qu'il y avait une légère croissance pour les années à venir. Il dit que la moyenne est de 22 élèves par classe et que même avec une hausse du nombre d'élèves la moyenne ne va pas beaucoup évoluer. Mme MARTY dit qu'elle l'a effectivement calculé. Mr BORDE dit qu'il faut délibérer sur la proposition de fermeture et transmettre au plus tard la délibération le 6 Mars. Mr BORDE explique que les communes de Landes et Villefrancoeur ont déjà délibéré et que la délibération sera commune aux trois communes. Mr BORDE lit le courrier de l'inspection académique concernant le projet de fermeture de classe. Mme MARTY dit qu'en dehors du fait que l'on soit contre, ça nous ferait combien d'élèves par classe si on ferme, Mr BORDE répond 30. Mmes FARNIER et FORTIN disent que ce ne sera pas évident.

Mr BORDE dit qu'on a un équilibre entre les classes et que l'on a été obligé de mettre des enfants de CP à Landes car il y en avait 35 et qu'une classe de cet effectif ce n'est pas possible. Mme MARTY dit que c'est logique, que c'est dans le cadre du regroupement des classes. Mme MARTY demande combien il y a de TPS ? Mr BORDE lui répond très peu. Mme MARTY demande si on en a actuellement, Mr BORDE lui répond que non et surtout qu'ils ne sont pas comptés. Il dit que là ça se passe à Landes mais qu'après ça va glisser sur tout le RPI. Mr POUSSE dit que quand on ferme une classe s'est définitif et que quand il y en a une qui rouvre ce n'est que provisoire. Mr BORDE dit qu'ils ont été surpris à l'inspection des effectifs du RPI. Mme MARTY dit que c'est général qu'il y a une perte démographique, Mr BORDE dit qu'il y a une perte de 450 élèves sur le département. Mr BORDE demande l'avis des membres du conseil. Il dit que l'on verra l'année prochaine mais que l'on sera peut-être encore sur le fil.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a été informé par un courrier de Mme Valérie BAGLIN-LE GOFF, Inspectrice d'académie, Directrice Académique des Services de L'Education Nationale (DASEN) en date du 7 février 2017 du projet de fermeture d'une 8^{ème} classe au sein du R.P.I de La Chapelle-Vendômoise - Landes le Gaulois – Villefrancoeur dans le cadre de l'élaboration de la carte scolaire 2017.

Cette décision est motivée par plusieurs baisses consécutives des effectifs de l'état civil.

Monsieur le Maire présente la réponse (annexée en pièce jointe) apportée par la délégation du R.P.I. constituée par les Maires, la présidente du SIVOS, les trois directrices d'écoles et deux représentantes des parents d'élèves reçue par les membres de l'inspection d'académie le 27 février dernier.

- La situation de cette année scolaire correspond à celle qui avait été présentée lors de l'entretien avec l'inspection académique le 18 Février 2016. Le creux de 2 années que nous avons évoqué s'achève avec l'année scolaire 2017/2018.

L'état civil montre ainsi 18 naissances pour 2014, 25 naissances pour 2015 et 22 naissances pour 2016 sur le RPI.

De nouvelles familles sont déjà arrivées sur notre RPI et nous permettent de compter non pas un effectif de 18 élèves mais de 26 en petite section et 5 élèves supplémentaires (2 MS, 2 CP, 1 CM1). Pour l'année scolaire 2018/2019, 2 PS supplémentaires se joignent aussi au regroupement en plus de l'état civil.

Les effectifs sont donc en constante augmentation sur les années à venir : 181 élèves pour 2016/2017, 182 élèves pour 2017/2018, 188 pour 2018/2019, 190 pour 2019/2020.

- Les 3 communes du RPI ont fait l'effort de s'investir dans la réforme des rythmes scolaires et dans l'amélioration des conditions d'apprentissage en proposant des temps d'accueil périscolaires gratuits encadrés par des animateurs professionnels (création cette année d'un poste de coordinateur des TAP) et avec des activités diverses et variées. La suppression de cette 8^{ème} classe aura des conséquences néfastes sur cette organisation dans un contexte économique et social déjà difficile.
- La fermeture d'une classe entraînerait la suppression de postes
- Enfin, l'élaboration d'une politique familiale dynamique a été mise en place avec :
 - Un transport scolaire gratuit permettant de relier chaque école matin et soir
 - la mise en place des tarifs modérés sur la restauration scolaire (repas de qualité et préparés sur place), et l'accueil périscolaire
 - l'accueil d'enfant de moins de trois ans au sein du R.P.I.
 - Le maintien d'une classe de neige et la participation aux petites Randos
 - L'investissement d'une aire multisports à Villefrancoeur
 - la construction d'un préau supplémentaire et la mise en accessibilité des locaux à La Chapelle-Vendômoise servant aux Temps d'Activité Périscolaire.
 - la création d'un centre de loisirs et l'installation d'aires de jeux et de sports à Landes-Le Gaulois
- ✓ Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur ce projet de proposition de fermeture de la 8^{ème} classe au sein du RPI

Après délibération, le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité au projet de fermeture d'une 8^{ème} classe au sein du R.P.I de La Chapelle-Vendômoise - Landes le Gaulois – Villefrancoeur dans le cadre de l'élaboration de la carte scolaire 2017.

- 2017/11- demande de subvention Conseil Départemental pour les travaux à l'école de musique

Mr le Maire informe que les travaux prévus à l'école de musique pour l'année 2017 et concernant le changement de la porte d'issue de secours pour la mettre aux normes d'accessibilité et le renforcement du plafond de la salle de musique, peuvent être éligible à une subvention auprès du conseil Départemental du Loir et Cher à travers la Direction culture, jeunesse lecture publique et sports. Cette subvention ne peut excéder 15 000€ et est équivalente à 20 % du coût HT des travaux.

- Travaux à l'école de musique 15 428.95 € HT

Son plan de financement est ainsi proposé :

- Conseil Départemental 20 % du HT 3 085.79 € HT
- Fonds propres HT 12 343.16 € HT

Mr le Maire demande aux membres présents de bien vouloir l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Mr LE MENER dit que des travaux sont envisagés dans l'école de musique pour des raisons de sécurité et que l'on pourrait avoir une subvention de 20% auprès du Conseil Départemental. Mr TONDEREAU demande à quoi servent les portiques, Mr FARNIER lui répond que c'est pour renforcer le plafond. Mr BORDE précise que c'est le devis le plus élevé qui sert pour faire la demande de subvention. Mr RHENY demande quelle est la société qui a été retenue, Mr BORDE lui répond que pour l'instant il n'y en a aucune. Mr RHENY demande sur quelle base a été établi le montant, Mr BORDE lui répond que des devis ont été demandés. Mr FARNIER informe que la société GUEBLE et BARBOSA ont envoyés un devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide d'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

- **2017/12- dénomination Bibliothèque**

Mr le Maire souhaite que la Bibliothèque Municipale porte un nom et plus particulièrement celui de la personne qui a initié ce projet de bibliothèque au sein de la commune. Il informe que c'est Mr Henri LERAY qui était à l'origine de la création de la bibliothèque et que c'est grâce à lui qu'il y en a une et qu'il a donné des livres lui appartenant pour démarrer. Il explique que quelques personnes étaient avec lui : Mr et Mme PEDROLA, Mr TRAVERS, Mme MERABOFF et Mr BOUVET. Il dit que la bibliothèque n'a pas de nom et que ce serait peut-être judicieux et reconnaissant de lui donner son nom. Mme FARNIER dit que ce serait normal car il s'était donné à fond. Mr PARIS dit que si on va dans ce sens il faut informer la famille et si elle refuse que fait-on ? Mr BORDE dit qu'il n'a pas encore prévenu la famille mais préférer en parler avant en conseil et demander son avis à Mme LERAY après. Mr PARIS dit qu'il faut lui dire avant, Mr BORDE répond qu'il n'allait lui en parler avant d'avoir la décision du conseil surtout s'il n'était pas d'accord.

Il demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré à l'unanimité les membres du conseil décide de dénommer la Bibliothèque « Henri LERAY » et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

- **Divers**

- Mr BORDE informe qu'en raison de la loi de modernisation les bureaux de vote seront ouverts jusqu'à 19h00. Le tableau des permanences est revu.

- Mr LE MENER parle du prix Roblès qui élu le premier roman d'un auteur. Il explique que des comités de lectures sont faits dans les bibliothèques d'Agglopolys et que le comité de notre bibliothèque renouvelle l'expérience. Agglopolys demande à ce que les élus en fassent partie. Mme FORTIN demande quand cela se passe. Mr LE MENER dit avoir participé il y a 4 ans à Blois et qu'ils se sont retrouvés 4 à 5 personnes maximum lors d'une réunion. Mme FORTIN demandent si ce sont les élus qui élisent le livre, Mr LE MENER répond que ce sont les comités de lecture qui élisent le roman. Personne ne se propose.

- Mr LE MENER évoque le projet des jardins du oui et informe qu'une réunion a eu lieu en mairie à ce sujet hier soir avec les communes de Lancé, Landes le Gaulois, Saint Bohaire, Gombergean et St Lubin. Il explique qu'il y a toujours le même nombre de communes partantes et que Saint Bohaire réfléchit encore, Saint Lubin va essayer et Gombergean est bien partie, et que 3 communes sont sûres de la faire : Landes le Gaulois, Lancé et La Chapelle Vendômoise. Mr BORDE demande ce que l'on fait. Mme RIGAULT dit qu'à priori Gombergean devrait y aller, Mr TONDEREAU demande s'il a rencontré les institutrices comme il l'avait dit, et les Séniors également? Mr LE MENER lui répond qu'il a voulu aller voir les institutrices mais il s'est rendu compte que c'était les vacances scolaires. Mr BORDE lui demande si on en sait plus sur la grandeur, Mr LE MENER lui répond que l'on fait ce que l'on veut et au minimum 1m² avec un plan à respecter. Des pancartes nous seront fournies et qui indiqueront les jardins sur la commune et ceux des autres communes. Mme FARNIER dit que s'il n'y a que 3 communes il n'y aura pas grand-chose. Mme RIGAULT dit qu'avec les nouvelles communes qui vont adhérer il y en aura plus. Mr BORDE demande quand est-ce que l'on en saura plus. Mr LE MENER dit qu'il va aller voir les institutrices la semaine prochaine.

- Mr BORDE informe que le conseil d'école aura lieu Lundi 6 Mars, Mme FORTIN lui demande de l'excuser.

- Mr BORDE lit le courrier de remerciement de l'AFAEL.

- Mr BORDE informe que le prochain conseil aura lieu le 3 Avril prochain et que ce sera le vote du budget, à voir si on a tous les papiers en ce qui concerne la trésorerie.

- Mme FORTIN informe avoir été à une réunion du RAM car Mme GUELLIER part en retraite et Mr TONDEREAU souhaitait réunir les communes membres du RAM pour savoir si les communes continuaient sur le projet avec de reconduire la convention et de recruter du personnel. Ce n'est pas évident car c'est mi-temps. Toutes les communes disent vouloir reconduire le projet, Mr TONDEREAU annonce que la convention ne sera signée que quand il aura trouvé le personnel et que la convention entre le RAM et les communes sera pour une durée de 4 ans.

- Mme FORTIN parle du projet du futur lotissement qui est stoppé à la suite de nouveaux éléments connus. En effet, il convient de procéder à de nouvelles fouilles sur Poisse-Mer et annonce que la surface est passée de 500 à 5 000m² et que le montant pour effectuer ces travaux est exorbitant. Elle informe que la commission a décidé de stopper le projet même si une partie des propriétaires ont déjà été rencontrés. Mr BORDE dit que c'est un montant estimatif car on n'a pas fait d'appel d'offres mais on voulait savoir où on allait, on est à 90 000€ pour faire des fouilles suite au nouvel arrêté du Préfet de Région. Mr PARIS dit qu'il va au-delà de l'autre arrêté et qu'il revient sur son avis. Mr BORDE dit que le premier arrêté était pour les premières fouilles qui ont été faites, et dit que si on voulait relever les vestiges il fallait un nouvel arrêté pour faire le projet comme il a été pensé. Mr BORDE dit que c'est ingérable car si on a aussi des fouilles dans

les autres parcelles on peut en avoir pour au moins 300 000€ de fouilles et que ce n'est pas fait pour une petite commune, que c'est dommage. Il dit que si le projet avait été fait plus tôt on n'aurait peut-être pas eu l'archéologie. Mais qu'avec les travaux de la déviation, la DRAC a été alerté suite à ce qu'ils ont trouvé. Il dit qu'ils feront sûrement les fouilles après. Mr TONDEREAU dit que ce n'est pas à la commission de décider mais au conseil et demande si les gens vont être mis au courant. Mr BORDE dit que pour l'instant c'est à nous. Mr TONDEREAU demande ce qu'il en est pour ceux qui ont été convoqué. Mr BORDE dit qu'on va leur dire mais qu'il ne sait pas s'il y a des vestiges chez eux. Mme FORTIN dit que certains ne sont pas venus et ne sont pas excusés. D'autres ont été prévenus que le projet était stoppé. Mr RHENY dit qu'il va falloir avertir les propriétaires qui ont été convoqué de cette information. Mme FORTIN demande à Mr TONDEREAU s'il faut le voter en conseil. Mr TONDEREAU dit qu'il ne veut pas polémiquer car dans le principe c'est le conseil qui décide. Mr BORDE dit que l'on ne pas arrêter quelque chose que l'on n'a pas démarré par un vote. Mr BORDE dit qu'il faudrait voir ailleurs mais que ce ne sera pas la commune. Mr BORDE dit que le projet n'était pas lancé, qu'il n'y a eu que les études de faites et de payées. Concernant l'acquisition des terrains cela aurait été mis au vote. Les propriétaires sont au courant car on le leur avait dit. Mr BORDE dit qu'il faudra redonner la parcelle à l'agriculteur qui l'avait en prêt à usage. Mr TONDEREAU dit qu'il la reprendra s'il le veut bien. Mr RHENY dit que la démarche était noble. Mme FORTIN demande qui en avait l'usage, Mme FARNIER et Mr BORDE répondent que c'est Mr Jean-Michel BURY.

- Mr BORDE informe que le 18 Avril prochain de 16h à 18h, il y aura un atelier participatif par rapport au PLUi et informe que la présence des élus serait bien. Mr POUSSE demande comment ça va se passer. Mr BORDE lui répond que le départ sera en mairie et qu'après il y aura un tour dans la commune. Mr BORDE dit comptait sur les élus pour être présent. Mr TONDEREAU demande qui a mandaté le cabinet, Mr BORDE lui répond que c'est Agglopolys car cela concerne le PLUI et dit que notre PLU n'était pas grenellisé et que la mise en place du PLUI nous a évité de le faire. Il informe que cela coûte 700 000€ à Agglopolys. Mr BORDE dit que ce n'est pas cher au vu du nombre de réunions et de déplacements qu'ils vont devoir faire sur le territoire d'Agglopolys.

- Mme FARNIER prend la parole et informe qu'elle a réuni les présidents d'associations communales le 15 février dernier pour parler de la salle Pierre Cellai. Elle dit que tout le monde était là et qu'ils ont reparlé des saletés retrouvés dans la cuisine et certain ont avoués que maintenant ils enlevaient les bouteilles. Concernant l'utilisation de la petite salle, certaines choses ont été remises au point et dans l'ensemble cela s'est bien passé. Elle dit que chacun a émis des souhaits. Elle explique qu'elle les a informés qu'il était envisagé la création d'une salle car les créneaux libres dans la salle ne sont pas évidents. Mr TONDEREAU dit que ce type de réunion est à refaire mais pour cela il faut qu'il y ait des choses à dire. Mme FARNIER rappelle que ce weekend à lieu la bourse aux jouets organisée par les Pédaleurs du Dolmen.

- Mr RHENY dit que l'aménagement du bas-côté de la route de Siany-Montichau était programmé en fin d'année mais que ce n'était pas la meilleure période pour les services techniques. Il avait donc été prévu que cela soit fait lundi mais compte tenu des conditions climatiques cela a été reporté. Les membres de la commission voirie sont sollicité pour participer car cela sera fait en régie. Mr RHENY informe que ce sera fait le 9 Mars et qu'il faudra verser le calcaire sur le côté et le tasser. Il dit que ce sera mieux s'il y a du monde. Mr FARNIER lui demande si ce sera sur la journée complète, Mr RHENY lui répond que oui.

La séance est levée.

